

[Texte]

**Mr. Côté:** Mr. Chairman, Mr. Lambert is suggesting that while we are reforming the fiscal legislation we should also reform the administration or try to bring reforms to it.

**Mr. Lambert (Edmonton West):** You are already doing it in your own suggestion.

**Mr. Côté:** That is right. If you want to make that kind of suggestion, you should wait until the Minister of Finance is here. He is the one who will make the changes. I am not the one who will make them or force it in during the legislation. If it is only administrative things that we are doing in our office right now that you think are not efficient enough, as soon as I hear about these, we try to do our best. There are a lot of things. Right now we are understaffed and that might be one reason. As we go deeper and deeper into capital gains, we will get more and more experience. In a few years, it might have a reaction on the estate tax laws because we will have more experience in that field.

**Mr. Lambert (Edmonton West):** I would suggest to you that a part of administrative reform is upgrading your information system. You are already talking about it and that is fine. We say that that is an improvement.

Then I make a further suggestion about no extension of the principle of ministerial discretion. I would put it to you that the Minister of National Revenue is not just a docile individual. He has an active part in this.

Thirdly, it is a question of within-department practices. Also, if there is a penalty that may be imposed on the taxpayer for delays which are attributable to him for neglect then I suggest to you that the taxpayer should also have the right to recover in the event that there has been unconscionable delay in the administration. Now that is a new principle.

**Mr. Côté:** The law provides for penalties but it does not provide for the enforcement of right.

**Mr. Lambert (Edmonton West):** This is a two-way street that I am trying to develop here. How much time do I have, Mr. Chairman?

**The Chairman:** Five minutes.

**Mr. Lambert (Edmonton West):** Fine. May I go into the subject of business and convention

[Interprétation]

**M. Côté:** Monsieur le président, M. Lambert propose d'améliorer l'administration ou d'essayer d'amener des réformes en même temps que nous transformons les lois fiscales.

**M. Lambert (Edmonton-Ouest):** Vous l'avez déjà suggéré.

**M. Côté:** C'est exact. Si vous voulez faire ce genre de proposition, vous devriez peut-être attendre la venue du ministre des Finances, car c'est lui qui devra apporter des changements. Je ne vais pas apporter ces changements, ou les insérer dans la loi. Il ne s'agit que de détails administratifs, que nous traitons chez nous et que vous croyez trop lents. Bien, dès que nous entendons parler de ces cas, nous faisons tout en notre pouvoir pour aller le plus rapidement possible. A l'heure actuelle nous n'avons pas assez de personnel; c'est peut-être une des raisons qui explique cela. Toutefois, au fur et à mesure que nous traitons les cas concernant l'impôt sur les gains de capital, nous acquérons plus d'expérience. Dans quelque temps, cela pourrait avoir des répercussions sur les lois de l'impôt sur les biens transmis par décès, parce que nous aurons plus d'expérience dans ce domaine.

**M. Lambert (Edmonton-Ouest):** Je crois qu'une partie de la réforme administrative devrait comprendre une amélioration de vos sources de renseignement. Vous en parlez maintenant, je crois que c'est excellent. C'est une amélioration.

Je proposerai également qu'on n'élargisse pas le principe des pouvoirs discrétionnaires. Je vous dis que le ministre du Revenu n'a pas un rôle passif à jouer, il a un rôle actif.

En troisième lieu, il y a également la question des pratiques courantes à l'intérieur du ministère. S'il y a une peine qui peut être imposée au contribuable qui est en retard, peine qui est infligée à la suite de sa négligence, je crois que le contribuable devrait également pouvoir récupérer une certaine somme d'argent si l'administration lui fait subir des délais non justifiables. Certes, c'est là une nouvelle proposition.

**M. Côté:** La loi prévoit des peines, mais ne prévoit pas la protection des droits.

**M. Lambert (Edmonton-Ouest):** Ce doit être une voie qui va dans les deux sens. Voilà où je veux en venir. Combien me reste-t-il de temps, monsieur le président?

**Le président:** Cinq minutes.

**M. Lambert (Edmonton-Ouest):** J'en viens maintenant aux frais de représentation et aux